ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

dépendance

Question écrite n° 56199

Texte de la question

M. Gérald Darmanin attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'autonomie des personnes âgées. En raison du vieillissement de la population et ses conséquences sur la perte d'autonomie des personnes âgées ainsi que les coûts financiers qui en résultent, la dépendance des personnes âgées devient une question primordiale dans la société. En effet, les frais liés à la dépendance, en particulier lors de placement en maison spécialisée, sont en grande partie gérés par les familles malgré la mise en place de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et de la contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (CASA). L'autonomie des personnes âgées entraîne à la fois un défi économique, en raison de la maîtrise des dépenses par la famille et un défi social car, la prise en charge des personnes âgées engage une solidarité entre les générations. Il devient urgent et indispensable de trouver une véritable politique d'aide afin que les personnes âgées ou en situation d'handicap puissent trouver des solutions et puissent vivre dans le respect de leurs droits et de leurs choix de vie. On pourrait imaginer la mise en place de contrats d'assurance, qui pourraient être utilisés par la suite pour le maintien des personnes âgées à domicile. Il demande à Mme la ministre de l'informer de l'opportunité de mettre en place de telles mesures.

Données clés

Auteur : M. Gérald Darmanin
Circonscription : Nord (10e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 56199
Rubrique : Personnes âgées
Ministère interrogé : Affaires sociales
Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 27 mai 2014, page 4141
Question retirée le : 2 février 2016 (Fin de mandat)